

CHSCT n°2

4 JUILLET 2019 / 14:00

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponse aux déclarations liminaires.

1. Médecine de prévention.

Le sujet a déjà été présenté par la DGAFP. Il reste un problème pour trouver des médecins du travail. Ces derniers sont axés sur les agents les plus exposés.

2. SGC & OTE.

Ce sujet a déjà été exposé en Groupe de Travail sur la circulaire le 3 juillet 2019. Les évolutions des structures à venir seront importantes et auront pour conséquence des transferts d'agents qui doivent être pris en compte. Pour cela, des mesures d'accompagnement seront mises en place.

3. Mesures salariales.

Cette question est hors de sujet pour être traitée en CHSCT.

4. Dialogue social.

Il faut rester attentif à la qualité du dialogue en DDI, toutefois, pour qu'il y ait dialogue, il faut être deux. Rappel sera fait du respect des instances de dialogue social auprès des DDI.

ORDRE DU JOUR

Suivi des points suivants :

A. Feuille de route.

FO demande que les OS puissent avoir plus de 2 participants aux GT. Demande est faite de la tenue d'un GT sur l'équipement et la prise de poste des agents en situation de handicap.

M.Duval rappelle que l'équipement et la prise de poste des agents en situation de handicap est organisée par chaque ministère. Ce sujet sera à développer lors des prochaines réunions entre la DASF et les différents ministères.

B. Présentation du projet FIAC.

Le power point projeté sur le projet FIAC "Dialogue professionnel / Dialogue social" ainsi que le rapport seront transmis en même temps aux OS et aux ministères.

Le dialogue social est différent du dialogue avec les agents. Différentes étapes peuvent conduire à des incompréhensions. Il y aura besoin de temps pour définir correctement les éléments.

C. Circulaire des dons de jours.

Il y a maintenant une réelle prise en compte des différents aspects, enfants comme ascendants malades. Pour le moment, il n'y a pas encore de retour sur les réelles mises en œuvre de ce dispositif.

La circulaire n'est toujours pas diffusée et le sera prochainement aussi bien aux OS qu'aux administrations.

D. Présentation du dispositif VADIM.

L'enjeu de la mise en place de ce dispositif est d'harmoniser les applications qui sont actuellement différentes entre services : CMCR en DDCS, DDPP... et CONSUP en DGS.

Les utilisateurs sont aussi bien les ministères sociaux, les administrations sociales que les DDCSPP.

Le powerpoint de présentation du dispositif sera transmis aux OS ultérieurement. La bascule aura lieu pour fin 2019 sur le logiciel VADIM bien que CMCR sera maintenu quelques mois après le lancement officiel de VADIM.

Questions diverses :

- Question a été posée par les OS sur les accompagnements prévus pour les agents impactés par la nouvelle OTE ainsi que sur la suppression des CHSCT prévue par la loi "Fonction publique". Aucune réponse concrète n'a été donnée.

DOCUMENTS À VENIR

- Diaporama sur le projet FIAC "Dialogue professionnel / Dialogue social"
- Rapport sur le projet FIAC "Dialogue professionnel / Dialogue social"
- Circulaire sur les dons de jours.
- Powerpoint sur le projet VADIM.